

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 010-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.39

Déposée le: 24.01.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole)
Ruchonnet (St-Imier, PS)
Dunning (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.03.2018

N° d'ACE: 483/2018 du 9 mai 2018
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –



Quelles garanties pour l'information de demain ?

L'Agence Télégraphique Suisse (ats) a annoncé début janvier la suppression de 40 postes sur les quelques 180 que l'entreprise compte. En dépit du renouvellement des contrats avec ses principaux clients, l'ats prévoit pour 2018 un recul de son chiffre d'affaires de 3,1 millions à 29,5 millions de francs (-9,6 %), selon les informations fournies par la direction. Pour réaliser ce plan d'économies, l'ats va procéder à une profonde réorganisation ces deux prochaines années.

Elle va regrouper ses rubriques suisse et internationale en un seul pool. L'ats n'aura en outre plus de rubrique économique en tant que telle.

Avec cette restructuration, la direction touche l'ensemble du paysage médiatique suisse car la plupart des médias s'alimentent en information auprès de l'ats. L'ats représente une source indispensable d'informations pour bon nombre de médias qui n'ont pas l'opportunité de financer des correspondants pour couvrir l'actualité suisse et moins encore l'actualité internationale et économique.

En outre, l'ats fournit une information reconnue pour être impartiale, vérifiée, non soumise aux lois du spectacle et du « people ». La qualité du travail de l'ats et sa valeur sur le marché de l'information impartiale ne se calculent malheureusement pas à l'aune de la rentabilité.

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux interrogations suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif juge-t-il l'évolution de la situation des médias dans le canton, en particulier la garantie de son indépendance ?
2. Le Conseil-exécutif partage-t-il notre vive préoccupation quant à la menace qui pèse sur l'indépendance et la diversité des médias bernois ?
3. La restructuration annoncée de l'ats fait état de la suppression d'environ 40 postes sur 150 EPT. Il semble que les postes touchés soient uniquement ceux de journalistes. Et aucune répartition entre régions n'a été mentionnée. Le Conseil-exécutif peut-il renseigner le parlement sur la situation exacte et les répercussions pour l'antenne centrale bernoise ?
4. Le bureau biennois héberge le rédacteur francophone de l'ats, véritable courroie de transmission pour faire connaître Outre-Sarine ce qui se passe en Suisse romande ; ce poste est-il également menacé ?
5. Qu'en est-il des économies imposées aux trois rédactions linguistiques (F, I, et D) ? Seront-elles proportionnelles aux effectifs dont les rédactions disposent ou les minorités devront-elles procéder à des coupes plus conséquentes ? Il faut savoir que cela avait été le cas en 2009. Pour la première fois de l'histoire de l'ats, le conseil d'administration avait contraint la rédaction de langue française à des économies plus importantes que la rédaction de langue allemande. Précédemment, la proportionnalité était respectée.
6. Le Conseil-exécutif peut-il rassurer la population quant au maintien des postes de travail et à celui de la qualité de l'information fournie jusqu'alors par l'ats ?
7. Le canton de Berne possède-t-il un ou plusieurs contrats avec l'ats ?
8. Si oui, de quelle nature et pour quels domaines ?
9. Si oui, ces contrats sont-ils remis en question, respectivement risquent-ils d'être compromis par l'ats ?

Motivation de l'urgence : La situation actuelle de l'ats et l'application rapide des décisions du conseil d'administration.

Réponse du Conseil-exécutif

1-2 Le Conseil-exécutif partage la préoccupation des signataires de l'interpellation. Il suit de près l'évolution des médias en Suisse et plus attentivement encore la situation dans le canton de Berne. Ses membres ont rencontré à plusieurs reprises des éditeurs et des patrons de presse et ils n'ont jamais manqué de faire part de leur préoccupation quant à l'avenir des médias bernois, de leur diversité et de leur indépendance rédactionnelle. Si l'indépendance des rédactions bernoises semble assurée pour l'heure, l'évolution demeure incertaine. Le pluralisme apparaît en danger au vu du processus de concentration. Le recul des ventes de quotidiens et la chute des recettes publicitaires accélèrent ce processus. Les conséquences économiques sont d'autant plus sensibles qu'aucun modèle de publication électronique n'a encore réussi à percer sur le marché.

Face à cette situation, le Conseil-exécutif a demandé l'élaboration d'un rapport présentant des pistes pour soutenir les médias. Le document, destiné au Grand Conseil, devrait recenser à la fois des moyens d'aide indirecte et des pistes pour une aide directe aux médias. La Confédération joue un rôle prépondérant dans le secteur des médias audiovisuels et électroniques. Son nouveau projet de loi, attendu pour cet été, devrait apporter des solutions. Les cantons disposent néanmoins d'une certaine latitude pour sauvegarder la diversité de la presse sur leur territoire.

- 3 La restructuration annoncée par l'Agence télégraphique suisse touche uniquement la rédaction. En janvier, la direction a annoncé la suppression de 36 postes de journalistes à plein temps sur 150. Au siège central de l'ats, à Berne, elle a prévu de regrouper les rubriques suisse et internationale au sein d'un pool. Le service économique est transféré à l'agence spécialisée AWP, filiale de l'ats. A la suite des grèves de la rédaction et de l'impossibilité de trouver un accord avec la direction concernant le plan social, l'Office fédéral de conciliation en matière de conflits collectifs du travail, intégré au SECO, a été mandaté pour un arbitrage. Le préfet bernois de Haute-Argovie, Marc Häusler, préside cette conciliation. La procédure n'est pas publique.
- 4 L'existence du bureau biennois de l'ats n'est pas remise en question. Le taux d'occupation du rédacteur francophone a néanmoins été réduit de 10%, à 90% (état avril 2018).
- 5 D'après les informations fournies par la direction de l'ats, la restructuration touche les rédactions francophone et germanophone dans des proportions identiques. La réduction des effectifs de la rédaction italophone est proportionnellement moins importante.
- 6 Le Conseil-exécutif ne peut pas garantir que la qualité de l'information fournie par l'ats pourra rester la même après une réduction de près d'un tiers des emplois. A plusieurs reprises, il a manifesté publiquement son inquiétude quant aux effets des suppressions d'emplois à l'ats sur la qualité de l'information.

7-9 : Le canton de Berne a signé un contrat avec l'ats. Il est abonné à son service régional alémanique bernois. Pour l'heure, l'ats n'a pas manifesté l'intention de supprimer ses services régionaux. Le Conseil-exécutif a néanmoins appris avec regret une réduction de 10% des effectifs à la rédaction alémanique régionale bernoise (qui passera de 3 EPT à 2,7) et la suppression du budget pour rémunérer des collaborateurs libres dans les régions (état avril 2018).

Destinataire

- Grand Conseil